



06 mai 2010

Déroulement de Carrière

La CFDT a été reçue le 3 mai dans le cadre d'une bilatérale avec la Direction afin d'échanger sur le déroulement de carrière des Cheminots du Matériel. Cette bilatérale fait suite à différentes tables Rondes au cours desquelles la CFDT porte la problématique de la rémunération dans notre domaine pour tous les cheminots du matériel et ceci, en allant bien au-delà de la seule question de la revalorisation de la prime de travail.

Rappelons à ce sujet que la CFDT, a signé l'accord salarial qui avait pour vocation de revaloriser les primes de travail en sommes uniformes. Cette revalorisation n'a pas été prise en compte du fait de la non signature de 2 organisations syndicales.

La CFDT a réitéré sa demande d'augmentation de la prime matériel pour tous les agents de la filière Matériel, y compris pour les agents de l'Infra ayant des grades Matériel.

Aujourd'hui les engagements de la Direction se feront pour le domaine matériel avec une proposition d'augmentation de 4% en 2011 et 2012, mais les conditions d'application ne sont pas encore connues !

La CFDT réaffirme sa volonté de revoir dans sa globalité les problématiques de l'évolution de carrière de l'ensemble des cheminots du Matériel. La CFDT s'appuie sur un certain nombre de situations qui doivent faire prendre conscience à la Direction du Matériel, avec des actes concrets, que les situations de blocage ne permettent plus aux agents du matériel d'entrevoir une évolution légitime.

Lors de cette réunion nos revendications portaient sur :

- L'augmentation du nombre de postes de qualification C à H pour les agents Maintenance, Logistique Appros et Logistique Mouvement :

Dans les Faits :

- Des agents du matériel partent à la position 11 bloqués sur la qualification B ; (nous demandons un déroulement à la position 15 minimum)
- Une grande majorité du collège exécution ne passera jamais à la qualification D.
- Plus la moyenne d'âge d'une équipe est jeune moins il y a de chance d'évolution.
- Plus une équipe comporte de techniciens et de maîtrise, plus il y a des chances d'évolution.

**IL FAUT QUE
CETTE SITUATION
CESSE!**

**EXIGEONS
ENSEMBLE UN
DEROULEMENT DE
CARRIERE
GARANTIE !**



Pour la CFDT les sauts de production et les évolutions techniques du matériel qui imposent des connaissances de plus en plus importantes, nos responsabilités sur la sécurité, notre réactivité mise en avant par l'arrivée de la concurrence doivent s'accompagner par une revalorisation importante des postes de la qualification B à la qualification C.

L'accès à la Qualification E par une Validation des Acquis Professionnels.

Pour la CFDT Il est inacceptable de voir des postes de travail qui devraient être de qualification E qui sont classés en poste de qualification D. La CFDT demande une revalorisation à la qualification E de ces postes ainsi que l'accès par une Validation totale de leurs Acquis Professionnels. La CFDT réaffirme cette revendication et demande à la Direction de s'engager rapidement sur ce point.

La direction a pris note de notre détermination pour faire aboutir ce principe de VAP.

La CFDT a également demandé :

- L'accès à la qualification C minimum pour tous les agents réalisant du dépannage d'engin, des essais sur des organes de sécurité, des manutentions avec des engins nécessitant le CACES.
- L'accès automatique à la qualification E pour les agents réalisant des Examens Non Destructifs de niveau 2 et qui repassent un examen de

qualification au bout de 10 ans.

- La mise en place de la prime de réserve pour les agents de la maintenance.
- Que toutes les compétences acquises puissent être valorisées dans le cadre du déroulement de carrière des cheminots.
- Une ouverture d'examen de qualification E (Diagnostic-dépannage) et (Système) dans les Technicentres Industriels.

La CFDT attend la prochaine Table Ronde sur la rémunération avec l'ensemble des organisations Syndicales pour savoir dans quelle mesure, nos revendications seront prises en compte pour faire évoluer les déroulements de carrière des cheminots du matériel.

Rejoignez la CFDT pour revendiquer une prise en compte des acquis professionnels dans le déroulement de carrière des cheminots.



Edition du Groupe Technique National Matériel Permanent
(Fédération Générale des Transports et de l'Équipement)
47 / 49, avenue Simon Bolivar - 75950 PARIS Cedex 19

Tél. : 01 56 41 56 70 - Fax : 01 56 41 56 71 Email : cfdt.cheminots.fgte@wanadoo.fr

Vous pouvez retrouver les tracts en consultant le site: www.cfdtcheminotscentre.org

Page n°2

